La preuve par l’image.

Appel à propositions.

Par Responsable éditoriale



Le concours La preuve par l’image est organisé par l’Association francophone pour le savoir – Acfas, et il est exclusivement consacré aux images issues de recherches scientifiques, réalisées dans tous les domaines de la connaissance.

Objectifs du concours :

- Mettre en valeur les images issues de la recherche d’ici;
- Stimuler l’intérêt et la curiosité pour la connaissance scientifique auprès de tous les publics en mettant de l’avant ce formidable moyen d’apprentissage et de communication qu’est l’image;
- Contribuer au développement des connaissances et des nouveaux usages de l’imagerie scientifique.

Qui peut participer :

Le « participant » peut être un individu ou un groupe. Le participant exerce une activité de recherche dans le domaine public ou privé. Le participant peut être :

- Étudiant-chercheur universitaire des 2e ou 3e cycles, ou chercheur postdoctoral;
- Professeur-chercheur dans un établissement d'enseignement supérieur, ou toute autre personne faisant de la recherche dans les collèges ou les universités.
- Chercheur dans un centre de recherche public ou privé;

- Le participant est citoyen canadien ou s'il est étudiant étranger, il doit habiter au Québec et étudier dans une institution du Québec (dans le cas d'un groupe : le responsable et la majorité de l'équipe doivent correspondre à ces deux critères).
- L'institution d'attache du participant (dans le cas d'un groupe : le responsable et la majorité de l'équipe) est établie sur le territoire canadien.
- Le participant ne peut soumettre qu'une seule image. Plusieurs propositions peuvent provenir de la même institution. Si la proposition n'est pas retenue parmi les 20 finalistes, elle pourra être soumise à un prochain concours.

Images admissibles :

- **Les images fixes** (pour les images en mouvement, vous êtes invité à soumettre votre projet pour la rubrique En mouvement de *Découvrir*, le magazine numérique de l'Acfas – johanne.lebel@acfas.ca).

- **Les technologies employées peuvent être de tout ordre** : photographie en lumière naturelle ou utilisant divers rayonnements, instrument optique ou électronique, image de synthèse, modélisation 3D, dessin, schéma, graphique, etc.

- Les images admissibles sont produites dans le cadre du travail de recherche du participant, et sont en lien direct avec cette recherche.

- Les images peuvent provenir de **tous les domaines de recherche** : sciences de la nature et génie, sciences sociales et humaines ou encore, sciences de la santé. À **l'exception** des images issues du domaine des arts, qu'il soit question d'arts visuels ou médiatique, ou de recherche-

création.

- **Les images peuvent être améliorées ou esthétisées**, mais ces manipulations ne doivent pas en altérer le sens. La colorisation et les traitements graphiques, avec des logiciels de type « Photoshop© », sont autorisés dans le but de clarifier ou de mettre en valeur de contenu de l'image, mais ne doivent pas en dénaturer le contenu.

Trois textes accompagnant l'image :

L'image proposée doit être accompagnée de **trois textes** : titre accrocheur, texte de présentation et description des techniques/technologies. **Ces trois textes doivent être rédigés en français.**

1. Titre accrocheur :

- maximum de 50 caractères, espaces non compris

2. Texte de présentation vulgarisé :

- entre 600 et 900 caractères, espaces non compris
- Expliquer l'image et la recherche dans laquelle elle est impliquée;
- Faire ressortir le rôle de l'image dans la recherche effectuée;
- Vulgariser le texte en pensant à un public adulte et curieux, mais qui n'est pas spécialiste du champ de recherche concerné.

3. Identifier la technique/technologie employée et le/les modifications effectuées si tel est le cas :

- maximum de 300 caractères espaces non compris.
- Exemple : La technologie employée est la tomographie d'émission monophotonique et l'image a été colorisée.

Inscription et modalités d'envoi

1. Remplir d'abord le formulaire d'inscription où se retrouvent les 3 textes accompagnant l'image (ces 3 textes doivent être en français)

2. Faire parvenir votre CV abrégé [le CV du responsable du groupe] et l'image à cette adresse courriel : johanne.lebel@acfas.ca (les CV en anglais sont acceptés)
3. Vous recevrez très rapidement un accusé de réception.

Format et taille de l'image :

- Vous devez transmettre l'image dans son format natif, sans aucune compression.
- L'image peut être en format **png**, **tiff** ou **jpg**.
- Si votre image pèse plus de 12 MG, merci de la transférer à partir du site www.wetransfer.com en utilisant ce courriel johanne.lebel@acfas.ca : c'est simple, gratuit, sans ouverture de compte.

Date limite pour déposer un dossier :

La date limite pour l'envoi des dossiers du concours 2015 est le lundi **26 janvier 2015 à 23 h 59**.

Critères d'évaluation du jury :

- La mise en valeur du sujet de l'image;
- La cohésion entre l'image et le texte de vulgarisation.
- La qualité formelle de l'image fixe ou en mouvement (cadrage, focus, composition, colorisation, montage, etc.);
- Définition du **Prix Année internationale de la Lumière 2015 :** ce prix sera remis à l'image illustrant le mieux la nature de la lumière et/ou l'interaction lumière-matière; le sujet recherché étant la lumière elle-même. Voici quelques exemples : Impacts médiatiques, Variations atomiques, Symbiose lumineuse, Écouteurs laser.

Les images seront sélectionnées par un jury constitué de personnes issues du milieu de la recherche et de la culture. Si la quantité de dossiers est trop importante, une première sélection pourra être effectuée par l'Acfas.

Prix et visibilité :

- Le jury effectuera une présélection parmi tous les dossiers reçus. Les images finalistes seront mises en valeur en compagnie des trois images gagnantes auxquelles un prix sera remis. Les lauréats et les finalistes s'engagent à participer de diverses manières à des activités de communication relatives à l'image qu'ils ont présentée.
- **1er prix de 2000$** – parrainé par l'émission *Découverte* de ICI Radio-Canada
- **2e prix de 1000$** – parrainé par l'Acfas
- **3e prix de 500$** – parrainé par l'Acfas
- **Prix du public Eurêka! : 500$** – parrainé par la Conférence des élus de Montréal et le Festival Eurêka! (une image pourrait remporter ce prix ainsi que l'un des trois premiers prix, et le prix Année internationale de la Lumière)
- **Prix Année internationale de la Lumière 2015** : 200$ – parrainé par le Chapitre étudiant OSA-SPIE de l'École Polytechnique de Montréal (une image pourrait remporter ce prix ainsi que l'un des trois premiers prix, et le prix du public)

Droits de publication et droits d'auteur :

- Le participant ou son institution d'attache doit être l'auteur de l'image et en posséder tous les droits, y compris l'autorisation du ou des personnes y figurant, le cas échéant;
- En s'inscrivant au concours, les participants dégagent l'Acfas de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir au Canada et des litiges pouvant en résulter;
- L'Acfas se réserve le droit de publier les images présélectionnées et les images lauréates du concours dans tout média ou format, uniquement

dans un objectif de valorisation du projet La preuve par l'image;
- L'Acfas s'engage à mentionner l'auteur à chaque publication/parution de l'image retenue;
- L'Acfas se réserve le droit de contacter les auteurs pour autorisation dans le cas de l'utilisation de leurs images hors du cadre du projet La preuve par l'image.
- Une licence de droit d'auteur sera signée avec chacun des 20 finalistes.

Engagement des participants :

- En s'inscrivant au concours, les participants acceptent de respecter les règlements officiels du concours;
- Toute décision des organisateurs à l'égard de tout aspect de ce concours, y compris, l'admissibilité ou la disqualification des formulaires de participation, des commentaires ou des images sera finale et sans appel;
- Les participants dégagent les organisateurs, leurs employés, agents, représentants, successeurs et délégués respectifs (collectivement appelés : « les personnes dégagées ») de toute responsabilité quant à tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant résulter, directement ou indirectement, de leur participation ou tentative de participation au concours.

Modification ou suppression du concours :

- L'Acfas se réserve le droit de procéder à tout moment et sans préavis à la modification du concours, à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision, et sans que sa responsabilité puisse être recherchée à cet égard, à quelque titre que ce soit. Aucun dédommagement ni indemnité ne pourra leur être réclamé.

Informations :

- Johanne Lebel
- Tel : 001 514 849-0045, poste 231.

Résumé

Le concours La preuve par l’image est organisé par l’Association francophone pour le savoir – Acfas, et il est exclusivement consacré aux images issues de recherches scientifiques, réalisées dans tous les domaines de la connaissance. Objectifs du concours : Mettre en valeur les images issues de la recherche d’ici; Stimuler l’intérêt et la curiosité pour ...